

**Fiche de données de sécurité  
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 04.06.2026

Numéro de version 53 (remplace la version 52)

Révision: 04.06.2026

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**

**1.1 Identificateur de produit**

Nom du produit: **Variopox Toppel verharder**

Code du produit: 313

UFI: N6S2-R0DS-T00H-T5Y4

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

- Secteur d'utilisation
  - SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
  - SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
  - SU19 Bâtiment et travaux de construction
- Catégorie du produit PC9a Revêtements et peintures, solvants, diluants
- Catégorie de processus PROC19 Activités manuelles avec contact physique de la main
- Catégorie de rejet dans l'environnement
  - ERC5 Utilisation sur les sites industriels menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article
  - ERC8c Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en intérieur)
  - ERC8f Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en extérieur)
- Catégorie de l'article AC13 Articles en plastique
- Emploi de la substance / de la préparation
 

Voir notre fiche technique pour plus de détails d'application de ce produit .  
Résine époxy

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Producteur/fournisseur: De IJssel Coatings BV, Centrumbaan 960, NL 2841 MH Moordrecht  
Tel: +31 182 372177, E-mail: info@de-ijssel-coatings.nl

Service chargé des renseignements:

Research and Development.


**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

De IJssel Coatings BV, Tel. +31 182 372177, E-mail: safety@de-ijssel-coatings.nl  
ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59  
Centres Antipoison et de Toxicovigilance  
ANGERS: 02 41 48 21 21  
BORDEAUX: 05 56 96 40 80  
LILLE: 0800 59 59 59  
LYON: 04 72 11 69 11  
MARSEILLE: 04 91 75 25 25  
NANCY: 03 83 22 50 50  
PARIS: 01 40 05 48 48  
STRASBOURG: 03 88 37 37 37  
TOULOUSE: 05 61 77 74 47

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

 GHS05 corrosion

Skin Corr. 1A H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

 GHS07

Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**2.2 Éléments d'étiquetage**

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)

**Fiche de données de sécurité  
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**


Date d'impression : 04.06.2026

Numéro de version 53 (remplace la version 52)

Révision: 04.06.2026

**Nom du produit: Variopox Topgel verharder**

(suite de la page 1)

· Pictogrammes de danger	 GHS05 GHS07
· Mention d'avertissement	Danger
· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:	alcool benzylique Produits de réaction de la 3-aminométhyl-3,4,4-triméthylcyclohexylamine et du 4,4'-isopropylidène diphénol, produits de réaction oligomériques avec le 1-chloro-2,3-époxypropane triméthylhexane-1,6-diamine polyoxypropylène-diamine
· Mentions de danger	H302 Nocif en cas d'ingestion. H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
· Conseils de prudence	P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive. P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher]. P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P405 Garder sous clef. P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
<b>· 2.3 Autres dangers</b>	
· Résultats des évaluations PBT et vPvB	
· PBT:	Ce produit ne contient aucune substance évaluée comme PBT à des concentrations de 0,1 % ou plus.
· vPvB:	Ce produit ne contient aucune substance évaluée comme vPvB à des concentrations de 0,1 % ou plus.
· Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien	Informations toxicologiques (1107/2009 - 3.6.5) : La substance/le mélange ne contient aucun composant supposé avoir des propriétés de perturbation endocrinienne conformément à l'article 57 f) de REACH ou au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission à un niveau de 0,1 % ou plus.  Informations écologiques (1107/2009 - 3.8.2) : La substance/le mélange ne contient pas de composants supposés avoir des propriétés de perturbation endocrinienne conformément à l'article 57, point f), de REACH ou au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission à un niveau égal ou supérieur à 0,1 %.

**\* RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

· **3.2 Mélanges**  
 · Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:		
CAS: 100-51-6	alcool benzylique	25 – 50%
EINECS: 202-859-9	⚠ Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H332	
Reg.nr.: 01-2119492630-38	ATE: LD50 oral: 1.200 mg/kg	

(suite page 3)

**Fiche de données de sécurité  
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 04.06.2026

Numéro de version 53 (remplace la version 52)

Révision: 04.06.2026

**Nom du produit: Variopox Toppel verharder**

(suite de la page 2)

CAS: 38294-64-3 NLP: 500-101-4 Reg.nr.: 01-2119965165-33	Produits de réaction de la 3-aminométhyl-3,4,4-triméthylcyclohexylamine et du 4,4'-isopropylidène diphenol, produits de réaction oligomériques avec le 1-chloro-2,3-époxypropane ⚠ Skin Corr. 1A, H314; Eye Dam. 1, H318; ⚠ Skin Sens. 1, H317; Aquatic Chronic 3, H412	25 – 50%
CAS: 25620-58-0 EINECS: 247-134-8 Reg.nr.: 01-2119560598-25	triméthylhexane-1,6-diamine ⚠ Skin Corr. 1A, H314; Eye Dam. 1, H318; ⚠ Acute Tox. 4, H302; Skin Sens. 1, H317; Aquatic Chronic 3, H412	10 – 25%
CAS: 9046-10-0 EINECS: 220-666-8 Reg.nr.: 01-2119557899-12	polyoxypropylène-diamine ⚠ Skin Corr. 1B, H314; ⚠ Aquatic Chronic 2, H411	10 – 25%

· Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**

· **4.1 Description des mesures de premiers secours**

- Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit. Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.
- Après inhalation: Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité. En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- Après contact avec les yeux: Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.
- Après ingestion: Consulter immédiatement un médecin. Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

· **5.1 Moyens d'extinction**

- Moyens d'extinction: Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

· **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

· **5.3 Conseils aux pompiers**

- Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de protection respiratoire.
- Autres indications: Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives. Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

· **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un appareil de protection respiratoire.  
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

(suite page 4)

**Fiche de données de sécurité  
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 04.06.2026

Numéro de version 53 (remplace la version 52)

Révision: 04.06.2026

**Nom du produit: Variopox Toppel verharder**

(suite de la page 3)

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avvertir les autorités compétentes.  
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

**· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).  
Utiliser un neutralisant.  
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.  
Assurer une aération suffisante.

**· 6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

**· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.  
Eviter la formation d'aérosols.

**· Préventions des incendies et des explosions:**

Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.

**· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

**· Stockage:**

**· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Stockez le produit dans son emballage d'origine, bien fermé, dans un endroit frais et bien ventilé, conformément aux réglementations (locales) en vigueur. En fonction du volume total stocké, la zone de stockage doit être conforme à la norme PGS15.

**· Indications concernant le stockage commun:**

Pas nécessaire

**· Autres indications sur les conditions de stockage:**

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

**· Température de stockage recommandée:**

5 - 30 °C

**· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**· 8.1 Paramètres de contrôle**

**· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

**· DNEL**

**100-51-6 alcool benzylique**

Dermique	Long-term - systemic effects, worker	8 mg/kg bw/day (Worker)
Inhalatoire	Long-term - systemic effects, worker	22 mg/m <sup>3</sup> (Worker)

**· PNEC**

**100-51-6 alcool benzylique**

Aquatic compartment - freshwater	1 mg/l (Freshwater)
Aquatic compartment - marine water	0,1 mg/l (Marine water)

**· Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

**· 8.2 Contrôles de l'exposition**

**· Contrôles techniques appropriés**

Sans autre indication, voir point 7.

(suite page 5)

**Fiche de données de sécurité  
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 04.06.2026

Numéro de version 53 (remplace la version 52)

Révision: 04.06.2026

**Nom du produit: Variopox Toppel verharder**

(suite de la page 4)

- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- Mesures générales de protection et d'hygiène:
  - Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
  - Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
  - Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
  - Eviter tout contact avec les yeux.
  - Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
- Protection respiratoire:
  - En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- Protection des mains:
  - Gants de protection
  - Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
  - À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.
  - Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
- Matériau des gants
  - Caoutchouc nitrile
  - Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
  - Épaisseur du matériau recommandée:  $\geq 0,3$  mm
- Temps de pénétration du matériau des gants
  - Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
  - Pour le mélange des produits chimiques mentionnés ci-dessous, le temps de pénétration doit être d'au moins 480 minutes (perméabilité selon la norme EN 16523-1: 2015: taux 6).
- Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:
  - Caoutchouc nitrile
- Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:
  - Caoutchouc nitrile
- Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:
  - Gants en cuir
  - Gants en tissu épais
- Protection des yeux/du visage
  - Lunettes de protection hermétiques

**\* RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

<b>· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles</b>	
· Indications générales	
· État physique	Liquide
· Couleur:	Selon désignation produit
· Odeur:	Caractéristique
· Seuil olfactif:	Non déterminé
· Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé
· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	$> 200$ °C
· Inflammabilité	Non applicable
· Limites inférieure et supérieure d'explosion	
· Inférieure:	1,3 Vol %
· Supérieure:	13 Vol %
· Point d'éclair	101 °C (Pensky Martens, ASTM D93)

(suite page 6)

**Fiche de données de sécurité  
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 04.06.2026

Numéro de version 53 (remplace la version 52)

Révision: 04.06.2026

**Nom du produit: Variopox Toppel verharder**

(suite de la page 5)

· Température d'auto-inflammation	435 °C
· Température de décomposition:	Non déterminé
· pH à 20 °C	11
· Viscosité:	
· Viscosité cinématique	Non déterminé
· Dynamique à 20 °C:	450 mPas (Brookfield, ASTM D1544)
· Solubilité	
· l'eau:	Pas ou peu miscible
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé
· Pression de vapeur à 20 °C:	0,1 hPa
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	1 g/cm <sup>3</sup> (DIN 51757, ASTM D 1298)
· Densité relative	Non déterminé
· Densité de vapeur:	Non déterminé
<b>· 9.2 Autres informations</b>	
· Aspect:	
· Forme:	Liquide
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
· Température d'inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
· Teneur en solvants:	
· Solvants organiques:	≥ 25 – < 50 %
· VOC:	≥ 25 – < 50 %
	≥ 250 – < 500 g/l
· VOC (CE)	≥ 25 – < 50 %
· Teneur en substances solides:	62,5 %
· Changement d'état	
· Taux d'évaporation:	Non déterminé
· Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- Décomposition thermique/  
conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 7)

**Fiche de données de sécurité  
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 04.06.2026

Numéro de version 53 (remplace la version 52)

Révision: 04.06.2026

**Nom du produit: Variopox Toppel verharder**

(suite de la page 6)

- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

**\* RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

· **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

- Toxicité aiguë Nocif en cas d'ingestion.
- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

Composant	Type	Valeur	Espèce
<b>ATE (Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA))</b>			
Oral	LD50	> 1.440 – ≤ 3.130 mg/kg	
<b>100-51-6 alcool benzylique</b>			
Oral	LD50	1.200 mg/kg (ATE) 1.230 mg/kg (rat)	
Dermique	LD50	2.000 mg/kg (lapin)	
<b>25620-58-0 triméthylhexane-1,6-diamine</b>			
Oral	LD50	900 mg/kg (rat)	

- Effet primaire d'irritation:
- Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque de graves lésions des yeux.
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.
- Mutagénicité sur les cellules germinales Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **11.2 Informations sur les autres dangers**

- Propriétés perturbant le système endocrinien
- Aucun des composants n'est compris.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

- **12.1 Toxicité**
- Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.

Type d'essai	Concentration active	Méthode	Évaluation
<b>ATE (Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA))</b>			
Inhalatoire	LC50/4 h	> 22 – ≤ 44 mg/l	

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 8)

**Fiche de données de sécurité  
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 04.06.2026

Numéro de version 53 (remplace la version 52)

Révision: 04.06.2026

**Nom du produit: Variopox Toppel verharder**

(suite de la page 7)

- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- PBT: Non applicable
- vPvB: Non applicable
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien** Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- **12.7 Autres effets néfastes**
- Remarque: Nocif pour les poissons.
- Autres indications écologiques:
- Indications générales: Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant  
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.  
Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.  
Nocif pour les organismes aquatiques.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- Recommandation: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Catalogue européen des déchets	
08 00 00	DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION
08 01 00	déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis
08 01 11*	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
HP6	Toxicité aiguë
HP8	Corrosif
HP13	Sensibilisant
HP14	Écotoxique

- Emballages non nettoyés:
- Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

**\* RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

· <b>14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification</b>	
· ADR/RID/ADN, IMDG, IATA	UN2735
· <b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	
· ADR/RID/ADN	2735 AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (Produits de réaction de la 3-aminométhyl-3,4,4-triméthylcyclohexylamine et du 4,4'-isopropylidène diphénol, produits de réaction oligomériques avec le 1-chloro-2,3-époxypropane, polyoxypropylène-diamine)
· IMDG, IATA	AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (Reaction products of 3-aminomethyl-3,4,4-trimethylcyclohexyl amine and 4,4'-isopropylidene diphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane, $\alpha$ -(2-aminomethylethyl)- $\omega$ -(2-aminomethylethoxy)poly[oxy(methyl-1,2-ethanediy)])

(suite page 9)

**Fiche de données de sécurité  
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 04.06.2026

Numéro de version 53 (remplace la version 52)

Révision: 04.06.2026

**Nom du produit: Variopox Toppel verharder**

(suite de la page 8)

<b>· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	
· ADR/RID/ADN	
· Classe	8 (C7) Matières corrosives.
· Étiquette	8
-----	
· IMDG, IATA	
· Class	8 Matières corrosives.
· Label	8
<b>· 14.4 Groupe d'emballage</b>	
· ADR/RID/ADN, IMDG, IATA	II
<b>· 14.5 Dangers pour l'environnement</b>	
· Marine Pollutant:	Non
<b>· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b> Attention: Matières corrosives.	
· Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):	80
· No EMS:	F-A,S-B
· Segregation groups	(SGG18) Alkalis
· Stowage Category	A
· Segregation Code	SG35 Stow "separated from" SGG1-acids
<b>· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI</b>	
	Non applicable
· Indications complémentaires de transport:	
-----	
· ADR/RID/ADN	
· Quantités limitées (LQ)	1L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml
· Catégorie de transport	2
· Code de restriction en tunnels	E
-----	
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	1L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E2 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 2735 AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (PRODUITS DE RÉACTION DE LA 3-AMINOMÉTHYL-3,4,4-TRIMÉTHYLCYCLOHEXYLAMINE ET DU 4,4'-ISOPROPYLIDÈNE DIPHÉNOL, PRODUITS DE RÉACTION OLIGOMÉRIQUES AVEC LE 1-CHLORO-2,3-ÉPOXYPROPANE, POLYOXYPROPYLÈNE-DIAMINE), 8, II

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

**· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I                      Aucun des composants n'est compris.
- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII                      Conditions de limitation: 3

· Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 10)

**Fiche de données de sécurité  
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 04.06.2026

Numéro de version 53 (remplace la version 52)

Révision: 04.06.2026

**Nom du produit: Variopox Toppel verharder**

(suite de la page 9)

· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

· Prescriptions nationales:

· Directives techniques air:

Classe	Part en %
NK	50,0

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- H332 Nocif par inhalation.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

Toxicité aiguë - voie orale  
Corrosion cutanée/irritation cutanée  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire  
Sensibilisation cutanée  
Dangers pour le milieu aquatique- danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

· Service établissant la fiche technique:

Research and Development

· Contact:

Saïda El Asjadi, tel: +31 182 372177, e-mail: [safety@de-ijsssel-coatings.nl](mailto:safety@de-ijsssel-coatings.nl)

· Date de la version précédente:

19.03.2025

· Numéro de la version précédente:

52

· Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer  
IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)  
ICAO: International Civil Aviation Organisation  
ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organisation" (ICAO)  
ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
DOT: US Department of Transportation  
IATA: International Air Transport Association  
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals  
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances  
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)  
VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)  
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)  
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

(suite page 11)

**Fiche de données de sécurité  
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 04.06.2026

Numéro de version 53 (remplace la version 52)

Révision: 04.06.2026

**Nom du produit: Variopox Topgel verharder**

(suite de la page 10)

LC50: Lethal concentration, 50 percent  
LD50: Lethal dose, 50 percent  
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic  
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative  
ATE: Acute toxicity estimate values (ETA Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë)  
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4  
Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1A  
Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B  
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1  
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1  
Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2  
Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3  
Les données bibliographiques et/ou les rapprot de recherche sont disponibles auprès du fabricant.

· Sources

· \* Données modifiées par rapport à la version précédente